

Février 2026 N°69

CPSinfo

Département de la santé et de l'action sociale | Direction générale de la cohésion sociale
Bâtiment administratif de la Pontaise | Av. des Casernes 2 | 1014 Lausanne

www.vd.ch/cps

SOMMAIRE

Lors de sa séance du 6 février 2026, le CPS a préavisé positivement la nouvelle loi sur les établissements régionaux d'action sociale (LERAS). Il a également pris acte de l'avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme « Vaud pour vous ». Enfin, il a eu un premier débat sur la prochaine évaluation du CPS, obligatoire une fois par législature selon la LOF, et a validé le rapport annuel 2024.

Préavis sur des projets de lois ou règlements	2
Programme « Vaud pour vous »	3
Rapport annuel	4
Distribution, le Conseil, Contact	5

AGENDA

Dernière séance du CPS

6 février 2026

Prochaine séance du CPS

19 juin 2026

Tous les CPSinfo se trouvent sur www.vd.ch/cps-info



PRÉAVIS SUR DES PROJETS DE LOIS OU RÈGLEMENTS

Projet de loi sur les établissements régionaux d'action sociale (LERAS)

A l'unanimité, le CPS a préavisé positivement le projet de LERAS

Lors de sa séance du 6 février 2024, le CPS a mandaté le GTT-PCS pour mener les travaux préparatoires à l'élaboration d'une nouvelle gouvernance des Régions d'action sociale. Lors de sa séance du 13 mars 2025, le CPS a validé les grands principes de cette nouvelle gouvernance proposés par le GTT-PCS, prévoyant notamment la mise en place de nouveaux Etablissements régionaux d'action sociale (ERAS) en lieu et place des ARAS. Lors de sa séance du 13 juin 2025, le CPS a validé le principe d'une harmonisation des territoires entre les futurs ERAS et les associations/fondations d'aide et de soins à domicile. Enfin, lors de sa séance du 3 octobre 2025, le CPS a été informé de l'avancée des travaux.

Sur la base des principes élaborés et validés par le CPS, la DGCS, en collaboration avec un groupe de travail composé de 8 directeurs et directrices de RAS, a élaboré un projet de loi. Celui-ci a ensuite été présenté, dans le cadre d'une procédure de consultation départementale, aux instances et organisations concernées par le projet.

Lors de cette séance, les membres du CPS ont été informés sur les résultats de la consultation. Il est à noter que la réforme a rencontré un accueil positif. Elle est très majoritairement estimée nécessaire, cohérente et structurée, apte à résoudre une problématique de gouvernance et à mieux articuler l'action sociale et médico-sociale dans une perspective d'approche globale de la personne. Quelques positions plus nuancées ont été exprimées en lien avec le redécoupage territorial exprimant la crainte d'une perte de proximité avec le public et de lien avec les Communes. Le GTT-PCS estimait toutefois que ces aspects étaient adéquatement pris en compte dans la nouvelle solution. En effet, le nombre et la répartition des guichets physiques ne dépendent pas de leur gouvernance et du nombre d'établissements régionaux. Néanmoins, afin de tenir compte des craintes exprimées, le projet de loi a été adapté de manière à inscrire les ERAS comme interlocuteurs privilégiés des communes, puisque le texte les enjoint à répondre aux sollicitations et demandes d'informations de ces dernières. Plusieurs précisions ont été apportées à l'EMPL de manière à mettre l'accent sur cette proximité entre les ERAS et les communes. S'agissant de la capacité d'agir dans sa région, elle ne changera pas. Le canton reste l'entité qui fixe les normes liées aux prestations (revenu d'insertion, subsides LAMal, PC Familles, etc.). Les régions pourront toujours développer, avec un financement des communes, des prestations non-financières régionales en s'appuyant sur l'ERAS concerné, comme c'est déjà le cas actuellement.

La demande de porter le délai de transition de 3 à 5 ans a été exprimée lors de la consultation. Ce délai supplémentaire ne correspond cependant ni à une demande des directions, ni à une demande des présidentes et présidents des régions d'action sociale actuelles. Les directions ont



exprimé le souhait d'aller de l'avant de manière coordonnée et rapide. Ce point n'a donc pas été retenu.

Le CPS a pu se prononcer sur la version finale du projet de loi LERAS qui a été finalisée sur la base des retours à la consultation. Différents amendements mineurs permettant de clarifier l'un ou l'autre point ont pu être faits à cette occasion et seront intégrés dans le projet final qui sera transmis au Conseil d'Etat courant février.

Le projet n'a pas de conséquence ni en termes de participation financière, ni en termes de lieux de proximité ouverts au public.

PROGRAMME « VAUD POUR VOUS »

Information sur l'avancement des travaux

Le CPS a été informé des décisions de prolongation des projets « Vaud pour vous » et des prochaines étapes du programme.

Le Programme « Vaud pour vous » a déployé 11 projets pilotes depuis 2023. A fin 2025, neuf sont arrivés au terme de leur phase pilote initiale. Le projet « Clic ensemble » de l'ARASOL et l'ARASPE a pour sa part déjà été prolongé par le comité « Vaud pour vous » jusqu'en 2027.

Trois projets ont été soumis au comité le 8 mai 2025 pour une demande de prolongation.

Il s'agit de :

- « Vers vous » de Caritas Vaud
- « Riviera pour vous » mené par trois institutions CSP Vaud, ARAS Riviera et Caritas Vaud
- « Relais d'information citoyen » de Pro Senectute

Jugés prometteurs par le comité « Vaud pour vous », ces projets ont été financés par la DGCS jusqu'à fin 2025 et ont fait l'objet d'une demande de financement au Fonds d'Utilité Publique (FUP). Ils ont obtenu une réponse positive du FUP fin novembre 2025. Ils se poursuivront donc en 2026 et 2027 afin de continuer à tester leurs approches innovantes et compléter les éléments d'évaluation déjà récoltés. Leur poursuite permettra aussi de temporiser et maintenir les ressources et infrastructures en place dans l'attente de la stratégie à plus long terme qui sera posée par la DGCS courant de cette année.

Ainsi, ce sont au total 6 projets pilotes qui sont encore en cours et permettent de recevoir et soutenir des bénéficiaires de différentes régions.

En décembre 2025, la HETS-Fribourg a rendu son rapport d'évaluation. Celui-ci n'a pas encore été formellement validé, cependant les résultats renseignés sur les trois projets prolongés rejoignent les préavis du comité. Les résultats finaux de l'évaluation seront communiqués courant 2026, ainsi que les orientations pour la suite.



RAPPORT ANNUEL DU CPS

Adoption du rapport annuel 2024

Le CPS a adopté son rapport annuel 2024. Il peut être téléchargé sur la page internet du CPS.

L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité des travaux pour le CPS. Notre Conseil a traité, comme les années précédentes, une série de dossiers relevant de ses compétences. Il s'agit, premièrement, des décisions sur l'octroi des subventions aux organismes œuvrant en milieu ouvert (ainsi que les éventuelles demandes de dépassement de crédits), deuxièmement, du préavis sur l'arrêté des subsides à l'assurance maladie 2025 et troisièmement, d'une série d'autres prises de position au sujet de projets de révision de certaines lois et règlements.

Par ailleurs, le CPS a intensifié son rôle dans le domaine de l'accompagnement des travaux préparatifs en vue de la réforme structurelle de la gouvernance de l'action sociale.

DISTRIBUTION

- Conseil d'État (par sa présidente) et Chancellerie;
- Conseil des régions RAS (par sa présidente), communes vaudoises, UCV, ADCV, Lausanne Région;
- Députées et députés au Grand Conseil;
- Services concernés : DGCS, DGS, SG-DSAS, DGEM, DGNSI, StatVaud, DGAIC;
- Secrétariats généraux des départements concernés : DEF, DFTS, DJES, DADN, DICIRH, DEIEP, DSAS;
- Préfètes et préfets;
- Contrôle cantonal des finances;
- Centres sociaux régionaux et intercommunaux, Prospective et services privés.

LE CONSEIL

Présidence

Laurent Wehrli, conseiller national

Vice-présidence

Christine Chevalley, présidente du Conseil des régions d'action sociale (CdRAS)

Représentant-e-s des ARAS et communes

Emilie Moeschler, directrice service social Lausanne

Valérie Induni, présidente ARAS Morges-Aubonne-Cossonay

Chantal Weidmann Yenny, présidente de l'UCV

Jean-François Clément, membre du comité de l'UCV

Alain Jaccard, président de l'ADCV

Représentant-e-s de l'État

Isabelle Moret, cheffe du DEIEP

Vassilis Venizelos, chef du DJES

Rebecca Ruiz, cheffe du DSAS

Secrétariat exécutif

Caroline Knupfer, adjointe à la politique sociale et à la formation, DGCS

CONTACT

Téléphone : 021 316 50 20

E-Mail : caroline.knupfer@vd.ch

www.vd.ch/cps